

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2013

---

Le CONSEIL MUNICIPAL, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours avant la présente séance, s'est réuni le quatre mars deux mille treize à dix neuf heures, salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CLEMENT - M. PETERLONGO - Mme ISSINDOU - M. JOYEUX - Mme MARION - Mme BODIN - M. DELAHAYE - M. MONDON - M. BLAUD - M. DERVILLE - M. LAGRANGE - Mme TERNY - Mme GIRARD - M. NEUVILLE - M. TAUDIERE - Mme MINOT - Mme BIGET - M. GUILLON - Mme BATAILLE - M. CHAIGNEAU - M. PIQUION - M. GERMANAUD - Mme THIMONIER - Mme SALLIER.

POUVOIRS : Mme VOYER à Mme BODIN - Mme GREGOIRE à Mme GIRARD - Mme FAUGERON à Mme TERNY - Mme NIVET à Mme BIGET.

ABSENT : Mr DJANIKIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT.

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N° 1

#### OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise dans son article 46, que la commission communale d'accessibilité doit établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal. Ce rapport sera ensuite adressé aux différents organismes concernés : Communauté d'Agglomération de GRAND POITIERS, Président du Conseil Général, Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Ce rapport fait état du bilan d'activités pour l'année 2012 dont l'état d'avancement au 31 décembre 2012 de la mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du présent rapport.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

-----

DELIBERATION N° 2

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE POITIERS POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SAINT BENOIT AU CENTRE DE LOISIRS DES BOIS DE SAINT PIERRE.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis plusieurs années, le Centre de loisirs des Bois de Saint Pierre géré par la Ville de POITIERS accueille des enfants habitant la commune de SAINT BENOIT. Afin de régulariser cette situation, il y a lieu de signer une convention avec la Ville de POITIERS pour participer aux frais de fonctionnement de ce centre sachant que les tarifs appliqués aux parents domiciliés à SAINT BENOIT sont identiques à ceux habitant POITIERS.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de cette convention relative à ce partenariat,
- DESIGNÉ Monsieur le Maire pour signer cette convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

-----

DELIBERATION N° 3

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

Dans le cadre de la loi du 6 janvier 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est prévu en son article 11.

Le but de cette réunion est de se prononcer sur des orientations, sur des priorités, sur des constats et sur des objectifs. La lecture du projet de ville remis par Monsieur le Maire, dénommé « SAINT BENOIT, vivante et respectueuse » pose les idées fortes de l'avenir de SAINT BENOIT.

A la lecture de ce document, un débat s'est engagé pour définir les grands projets à réaliser dans les années à venir et les perspectives budgétaires qui contraignent à la rigueur.

Monsieur le Maire a remercié tous les participants et leur a donné rendez-vous pour le vote du budget prévisionnel 2013.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

-----

DELIBERATION N° 4

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION A ERDF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE DE L'ERMITAGE (3ème ET 4ème TRANCHE).

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition de travaux d'effacement du réseau électrique basse tension, 1-45 rue de l'Ermitage, d'un montant estimatif de 98 000 € H.T. , présentée par ERDF.

Ce montant comprend les travaux électriques proprement dits, mais pas ceux liés aux ouvrages de télécommunication ni à l'éclairage public, qui sont à la charge exclusive de la Commune.

Monsieur le Maire indique également que l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession prévoit la participation d'ERDF à hauteur de 40 % du montant réel des travaux hors taxes (pour la partie électrique).

Le schéma de financement est donc le suivant :

- Commune de SAINT BENOIT (60 %) : 58 800 € H.T.
- ERDF (40 %) : 39 200 € H.T.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition présentée par ERDF pour la réalisation des travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander la participation d'ERDF concernant ce dossier à l'issue des travaux sur présentation d'un titre exécutoire de paiement et des justificatifs correspondants (factures détaillées).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### DELIBERATION N° 5

#### OBJET : TRANSFORMATION ET SUPPRESSION DE POSTES.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE les transformations et suppressions de postes suivantes :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 34/35<sup>ème</sup> en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup> en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'Agent Territorial spécialisé d'Ecole Maternelle de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'Agent Territorial spécialisé d'Ecole Maternelle Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,
- Transformation d'un poste d'Agent Territorial spécialisé d'Ecole Maternelle de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup> en un poste d'Agent Territorial spécialisé d'Ecole Maternelle Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,

- Transformation d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013,
- Transformation d'un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet en un poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Suppression d'un poste de d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

~~~~~

DELIBERATION N° 6

OBJET : TRANSFORMATION ET SUPPRESSION DE POSTES.

Cette délibération annule et remplace celle reçue en Préfecture le 13 mars 2013 (erreur matérielle).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE les créations, transformations et suppressions de postes suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (poste de régisseur) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013,
- Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (poste d'agent d'entretien en espaces verts) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (poste de mécanicien) en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (poste de maçon) en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 34/35<sup>ème</sup> (poste de cuisinier) en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (poste d'agent de restauration) en un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (poste d'agent d'entretien des espaces verts) en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (poste d'assistant d'accueil petite enfance) en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (poste de régisseur) en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,

- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (poste d'agent d'entretien des locaux) en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup> (responsable surveillant garderie) en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'Agent Territorial spécialisé d'Ecole Maternelle de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'Agent Territorial spécialisé d'Ecole Maternelle Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,
- Transformation d'un poste d'Agent Territorial spécialisé d'Ecole Maternelle de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup> en un poste d'Agent Territorial spécialisé d'Ecole Maternelle Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,
- Transformation d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013,
- Transformation d'un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (responsable surveillant garderie) en un poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet en un poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Suppression d'un poste de d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Suppression de 2 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

-----

DELIBERATION N° 7

OBJET : AVENANT N° 3 A LA POLICE « DOMMAGES AUX BIENS » AVEC LA SMACL.

Pour répondre à l'évolution du parc immobilier appartenant à la commune et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à passer l'avenant n° 3 pour modification des risques de la Police Dommages aux Biens avec la société SMACL à NIORT :

- Actualisation de 473,22 Euros.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

-----

a séance a été levée à 21 H.

La secrétaire,  
Michelle MINOT.

| DELIBERATIONS | OBJET                                                                                                                                         |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1             | PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE                                                                     |
| 2             | SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE POITIERS POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SAINT BENOIT AU CENTRE DE LOISIRS DES BOIS DE SAINT PIERRE |
| 3             | DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES                                                                                                              |
| 4             | DEMANDE DE PARTICIPATION A ERDF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE DE L'ERMITAGE (3ème ET 4ème TRANCHE)                               |
| 5 - 6         | CREATION, TRANSFORMATION ET SUPPRESSION DE POSTES                                                                                             |
| 7             | AVENANT N° 3 A LA POLICE « DOMMAGES AUX BIENS » AVEC LA SMACL                                                                                 |

## SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

| NOM                | SIGNATURE |
|--------------------|-----------|
| CLEMENT DOMINIQUE  |           |
| PETERLONGO BERNARD |           |
| ISSINDOU ANNIK     |           |
| MONDON JEAN-LUC    |           |
| BODIN MARIE-CLAUDE |           |
| MARION MONIQUE     |           |
| JOYEUX ALAIN       |           |

|                      |  |
|----------------------|--|
| DELAHAYE PHILIPPE    |  |
| NEUVILLE CLAUDE      |  |
| DERVILLE ALAIN       |  |
| BIGET LOUISETTE      |  |
| GIRARD MARIE JOSEPHE |  |
| TERNY JACQUELINE     |  |
| BATAILLE MARTINE     |  |
| GUILLON EMMANUEL     |  |
| TAUDIERE PHILIPPE    |  |
| MINOT MICHELE        |  |
| BLAUD JOEL           |  |
| LAGRANGE JEAN PIERRE |  |
| CHAIGNEAU BERNARD    |  |
| SALLIER SYLVIE       |  |
| THIMONIER ANDREA     |  |
| GERMANAUD HENRI      |  |
| PIQUION HERVE        |  |